COAT-MÉAL

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPAL
1er JUILLET 2017

INFORMATIONS MUNICIPALES ï *KELEIER AN TI-KER*

MAIRIE :
Tel. : 02 98 84 58 32 Fax : 02 98 84 47 69, courriel : mairie.coat-meal@wanadoo.fr, site Internet : www.coat-meal.fr
Ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 H 15 / 12 H 00 et 13 H 15 / 17 H 30, samedi : 9 H / 12 H.

PERMANENCES DES ELUS :
- Yann LE LOUARN, Maire : vendredi de 10 H à 12 H et sur RDV
- Martial CLAVIER, Adjoint Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse et Culture : vendredi de 15 H à 17 H et sur RDV
- Danielle ROUE, Adjointe à lôanimation, vie associative et cadre de vie : jeudi de 14 H à 15 H et sur RDV
- Michel REPECAUD, Adjoint aux travaux : samedi de 11 H à 12 H et sur RDV
- Annick LE GUEN, Adjointe aux affaires sociales et au tourisme : mardi de 14 H à 15 H et sur RDV.

La mairie sera fermée les samedis en juillet et août.
Du 17 au 28 juillet, la mairie sera ouverte les lundi et jeudi de 8 H 30 à 12 H et les mardi et vendredi de 13 H 30 à 17 H 00, du 31 juillet au 11 août elle sera ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H 30 à 12 H.

ETAT CIVIL
Naissances : - Raphaël LE BRIS, 4 Impasse de Kerbrat, le 24 mai,
- Alexis LÉAUSTIC, Milin ar Rocôh, le 5 juin,
- Thaïs MASSON, 7 Hameau de Barennou, le 9 juin.

URBANISME (documents téléchargeables sur http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml
Demande de permis de construire : M. MAURER Wilhem, Brest, pour une habitation 3 hameau de Barennou.
Permis de construire accordés:
- Mmes DURAND Angélique et RAGUENES Tiphanie, 9 rue de lôAber Benoît, pour une habitation 21 rue de lôArvor,
- commune de COAT-MEAL pour extension de la chaufferie et surélévation de toitures de la salle polyvalente.

Déclarations préalables de travaux accordées à :
- M. LEPAGE Bruno, 3 rue du Léon, pour un carport,
- M. CROZON Olivier, 24 rue de la Fontaine, pour fenêtres de toit,
- M. CANN Frédéric, 3 rue du Trégor, pour fermeture dôune pergola et agrandissement de fenêtre,
- M. JESTIN Frédéric, Touinel, pour une véranda.

JOURNEE DU CITOYEN
Les jeunes nés en juillet et août 2001 doivent se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans et jusquôaux trois mois qui suivent. Il leur sera remis une attestation nécessaire pour les concours, examens, permis de conduire. Se munir du livret de famille. Lôinscription peut également se faire par Internet sur le site https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054

Les conditions climatiques actuelles dans le département (faiblesse des précipitations et fortes chaleurs) rendent la végétation particulièrement vulnérable à lôincendie. Le préfet du Finistère appelle chacun à la plus grande vigilance et au respect des règles élémentaires de précaution. Il est en particulier demandé de respecter, dôune manière générale, lôinterdiction de brûlage de végétaux en extérieur, y compris pour les activités dôélagage et forestières autorisées selon les conditions prévues par le Code rural.

La préfecture rappelle aussi de ne pas jeter de cigarettes dans les espaces extérieurs ou le long des voies de circulation ; ne pas allumer de feux (barbecueé .) dans les espaces naturels (lôusage du feu est interdit à toute personne dans les bois, plantations, forêts et landes, ainsi que dans les terrains qui en sont situés à moins de 200 mètres du 15 mars au 30 septembre (arrêté préfectoral n° 2014155-0001 du 4 juin 2014). Sôagissant des barbecues allumés sur des propriétés privées ; en assurer une surveillance continue, ne pas les installer sous le couvert dôarbres, ni à proximité de produits inflammables, prévoir à proximité, une prise dôarrosage prête à fonctionner.

PERMANENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE : M. Jean-Pierre LUSSOU, conciliateur de justice pour les communes du canton de Plabennec (ancienne délimitation), tiendra ses permanences sur rendez-vous, en Mairie de PLOUVIEN de 14h à17h, le lundi 10 juillet 2017. Une permanence aura également lieu durant le mois d'août. Pour prendre rendez-vous, s'adresser au secrétariat de la Mairie de PLOUVIEN (02 98 40 91 16).

CANICULE

Un registre des personnes fragiles ou isolées existe en mairie, à destination des personnes de plus de 65 ans. Les personnes qui demanderont leur inscription sur ce registre seront contactées ou visitées par les services de la mairie en cas de canicule, pour sôassurer que tout va bien.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS
ELEIER AN KUMUNIEZH DUMUNIOU BRO AN ABERIOU

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Collecte des déchets sur toute la commune les lundis 10 et 24 juillet, 7 et 21 août.

Renseignements : 02 90 85 30 18 et sur www.cc-plabennec-abers.fr

VIE DES ASSOCIATIONS ï *BUHEZ AR CôHEVREDIGEZHIOU*

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, Place de Rohan (ancien presbytère).

Horaires : mercredi (10 H 00 à 12 H 00), samedi (14 H 30 à 16 H 30, sauf pendant les vacances scolaires) et dimanche (10 H 30 à 12 H 30).

Voici les nouveautés du mois:

Romans Croire au merveilleux de Christophe Ono-Dit-Biot. La tresse de Laetitia Colombani. Un escargot tout chaud dôIsabelle Mergault

Romans anticipation Le fer au cî ur de Heliot Johan.

Policiers: Le tricycle rouge de Vincent Hauuy. Quand sort la recluse de Fred Vargas.La menace de S.K Tremayne.

BD adultes Le travailleur de la nuit de Matz et Chemineau. GERARD, cinq années dans les pattes de Depardieu de Mathieu Sapin. L'adoption : Tome 2 de Zidrou et Monin. Wonder Woman de Greg Rucka.

Documentaires adultes 100% DIY : 110 créations deco : Esprit nature dôAmélie Rioual. Décadence de Michel Onfray. Géopolitique du moustique dôErik Orsenna.

Romans jeunes Gloutons et dragons de Kui, Ryoko. Journal d'un dégonflé : Toe 11 : Double peine de Jeff Kinney.L'ami Zarbi de Christian Grenier. Les aventures intersidérante de l'ourson biloute de Julien Delmaire.Max et Lili veulent bien manger de Dominique de Saint-Mars. Mortimer mort de peur : La forêt des cauchemars de Agnès Laroche.

BD jeunes Les vacheries des nombrils : Tome 1 Vachement copines de Delaf et Dubuc. Petit vampire : Tome 1 Le serment des pirates de Joann Sfar. Biguden : Tome 2 Bugul noz Stan Silas. La cité sans nom : Menace sur l'empir Dao ;

Album La couleur des émotions de Anna Llenas. Mes petits animaux : 5 matieres à toucher et 5 sons à écouter. D'entre les ogres de Baum.

Documentaires jeunes : Le super livre de la nature. Copain de la cuisine de Claudine Rolland. La patisserie des petits de Pierre-Dominique Cécillon.

ASCM
* Collecte de journaux (ni magazines, ni publicités) le premier samedi de chaque mois de 11 H à 11 H 45, place de Rohan.

FESTIôCOAT
La photo de groupe des habitants de Coat-Méal réalisée devant lôéglise le dimanche 14 mai est disponible à la vente sur le site : www.studio-lambe.com, cliquer sur GALERIE PRIVEE, sélectionner une galerie, groupe COAT-MEAL, mot de passe : 150517.

INFORMATIONS DIVERSES ï *KELEIER A-BEP-SEURT*

LE RALLYE VELO DES ABERS CôEST DIMANCHE 2 JUILLET !
Petits & grands sont invités à enfourcher leurs vélos pour sillonner le Pays des Abers soit par la véloroute des Abers soit par la véloroute littorale. Côest aussi lôoccasion de découvrir des coins méconnus de notre territoire grâce à des circuits adaptés à tous. Tous convergent vers la ligne dôarrivée à lôheure du déjeuner à la Vallée Verte de Lannilis ! Lôoccasion de découvrir ce nouvel espace de promenade en musique et en bonne humeur.
Le carnet de routes recensant tous ces circuits et les bulletins dôinscriptions sont disponibles en mairie, dans les Offices de Tourisme du Pays des Abers ou sur www.abers-tourisme.com
Gratuit et ouvert à tous. Prévoyez votre pique-nique et, en selle !

MARCHES DôÉTÉ A LA FERME
En juillet et août, faites vos courses à la ferme ! Une large gamme de produits fermiers et dôartisanats locaux et des animations à chaque marché. Tous les mardis de 16 H 30 à 19 H 30, du 11 juillet au 22 août. Chez Marie-Thérèse STEPHAN, ferme équestre de Trouzilit à TREGLONOU. Tél. 02 98 04 01 20.

SALON DU BON GOUT
Le comité de jumelage Plouguerneau Edingen-Neckarhausen organise la quinzième édition du salon du Bon Goût 2017 les 14-15 et 16 juillet 2017 à la salle Jean Tanguy de Plouguerneau. Ouverture le vendredi 14 juillet à 17h, samedi et dimanche toute la journée de 10h à 20h. Restauration sur place. Pour cette quinzième édition, cinquante exposants vous feront découvrir leurs produits et spécialités de la France entière. Entrée gratuite.

LA MSA ARMORIQUE VOUS INFORME
Depuis quelques semaines, nos assurés nous signalent des appels suspects émis par des personnes qui se présentent comme personnel MSA ou comme partenaire de la MSA et réclament des informations personnelles leurs interlocuteurs.
Ne répondez en aucun cas aux questions posées, ne communiquez jamais votre numéro de sécurité sociale ou vos coordonnées bancaires. La MSA ne vous réclame jamais ce type dôinformation par téléphone.

ZONE DE GRATUITE

KAN AN DOUR ORGANISE

DONNEZ : Ce dont vous n'avez plus besoin.
PRENEZ : Ce que vous voulez !

L'association Kan An Dour organise sa zone de gratuité **le dimanche 2 juillet, à la salle communale de Plouguerneau** . C'est l'occasion de faire le tri dans la maison ! Préparez déjà vos objets : vêtements, bric à brac, livres, vélos....bref tout ce dont vous n'avez plus besoin mais qui pourrait servir à quelqu'un d'autre plutôt qu'être jeté à la poubelle. Pour animer cet événement : des concerts, des mini-conférences, une buvette et des galettes saucisses ! Vous trouverez le programme complet sur notre site **http://www.kanandour.org/**
Renseignements: 02 98 04 49 95

LES VISITES D'ENTREPRISES DE L'ETE REPRENNENT ! VENEZ DECOUVRIR LE SAVOIR FAIRE LOCAL !

- Tous les mardis de l'été : visite chèvrerie de l'Aber Benoît à Lannilis. Gratuit à 14h.
- Tous les mercredis de l'été dès le 12 juillet : visite de la Bergerie-fromagerie des Abers à Plouvien. Gratuit de 15h à 18h.

Sur inscription à l'Office de Tourisme :

- Les lundis 17, 24 et 31 juillet : balade en bateau dans l'Aber Wrac'h. 10 ú, à 20h.
- Lundi 17 juillet : visite France Haliotis, élevage d'ormeaux à Plouguerneau. Gratuit à 14h.
- Lundi 31 juillet : visite du chantier ostréicole des Huîtres Legris. Gratuit à 10h30.
- Les lundis 10 et 24 juillet à 10h30 : visite de l'Atelier du Verseau (céramique) à Plouvien. Gratuit à 10h30.
- Les mercredis 12, 19 et 26 juillet : visite de la brasserie Ti-Chope à Plouvien. Gratuit de 15h ou à 16h.

BAGAD AN EOR DU

Samedi 1er juillet, de 10h30 à 12h30, à l'Arcadie, le bagad An Eor Du organise une séance d'inscriptions pour l'année prochaine. Les cours de bombarde et de caisse claire ont lieu le mercredi, les cours de cornemuse sont le jeudi.
Si votre enfant est intéressé par la musique bretonne ou si vous êtes sonneurs, rejoignez-nous!
Pour tout renseignement, tél: 07 68 32 86 00 ou par messagerie: bagad.aneordu@gmail.com

AGENDA D'ETE AU CVL- CENTRE DE VOILE LANDEDA-ABERWRACõH

Stages dõété: Voile Kayak Habitable: à partir du 3 Juillet jusquõà la dernière semaine dõAoût.
Location Kayak Paddle et voile: tous les jours à partir du 3 Juillet. Balades sur le bateau du Patrimoine La Martine: à partir du 10 Juillet.
Permis Côtier : du 15 au 17 Juillet et du 5 au 7 Août.
Ouverture de la Base Nautique de Saint Pabu à Ganaoc: le samedi 8 Juillet
Toutes les activités, tarifs et Bulletin d'inscription sur notre site internet: www.cvl-aberwrach.fr.
Contact et information : tél. 02 98 04 90 64, cvl@wanadoo.fr."

FEST DEIZ

FEST DEIZ sur le site de MENEHAM en Kerlouan organisé par l'Association Avel deiz - 06.83.26.13.47 le 2 juillet à partir de 15h avec la participation des groupes Gwechal et Trébaol/Cornec. Vente de pastes 10h30-12h et à partir de 14h30.

COURS DE MUSIQUE

Lõassociation YATOUZIK propose des cours à lõannée de batterie et percussions, de guitare le lundi à Coat-Méal à partir de 15 H, le jeudi de 15 H à 20 H 30 à Bourg-Blanc. Vous pouvez nous contacter par mail, téléphone ou via la page Facebook. Inscription et renseignements aux forums des associations à Coat-Méal le samedi 2 septembre ou à Bourg-Blanc le samedi 9 septembre. Début des cours le lundi 11 septembre. Info sur le blog http://yatouzik.over-blog.com, page : Facebook, mail : yatouzik005@orange.fr, tél. 06 79 46 07 90 ou 06 87 05 58 13.

EMPLOI / FORMATON ï *IMPLIJ ï STUMMAÑ*

POINT ACCUEIL EMPLOI DE PLABENNEC 02 90 85 30 12 accueil.emploi@pays-des-abers.fr.
Horaires d'ouvertures du Point Accueil emploi :
Lundi, Mardi et Jeudi : 9 H 00 - 12 H 00 / 14 H 00 - 17 H 00 (Hôtel communautaire, 545 rue Gustave Eiffel, zone de Penhoat à PLABENNEC), Mercredi : 8 H 30 - 12 H 30 (Pôle social de LANNILIS), Vendredi : 9 H 00 - 12 H 00 / 14 H 00 - 16 H 00 (Hôtel communautaire à PLABENNEC).

A.G.D.E. Association Gestion pour le Développement de l'Emploi Propose des missions ponctuelles et recherche des personnes dynamiques pouvant intervenir dans les domaines suivants : jardinage, espaces verts, ménage, petits travaux divers é auprès des particuliers, collectivités et associations / sur RDV les jeudis (après-midi) à la MEF de Plabennec.

* Chantier dõinsertion : A.G.D.E recrute des ouvriers en agro-alimentaire, SATO RELAIS recrute des agents d'entretien en espaces verts. Public visé : RSA socle - ASS / sur prescription et RDV possible à la MEF.

INSCRIPTION ☎ 02 90 85 30 12 accueil.emploi@pays-des-abers.fr www.pays-des-abers.fr

OFFRE DõEMPLOI

Lõassociation Cézon (Landéda), membre de lõunion Rempart, propose une mission de service civique de 8 mois « Animation culturelle et médiation patrimoine » pour développer son projet sur lõle Cézon et son fort. Envoyer CV et lettre de motivation. Informations : www.cezon.org ou www.rempart.com Contact : contact@cezon.org Téléphone : 06 68 83 89 62.

PETITES ANNONCES ï *KEMENNADENNOU*

*Taxi de lôIroise, transport de malades assis, 02 98 48 10 74, appel gratuit www.taxideliroise.com

***** Aurélie Bernicot et Aurélie Burdin, Cabinet Infirmier à Coat-Méal, 1 rue de l'Aber Benoît. Soins à Domicile et au cabinet 7 jours /7 sur rendez-vous. Téléphone : 02 98 32 00 73 et 06 73 33 13 63.

* Magasin BLANC BRUN LB Ménager, bourg de Lannilis. Installation et dépannage : petit et gros électroménager, image et son, téléphonie, encastrable, antennes terrestres et satellites. Ouvert du lundi au samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H. Tél. 02 98 38 53 76.

* PôTIT DUC, des grandes volailles à pôtits prix au magasin dôusine ! Pour passer commande de vos coquelets, pintades et poulets, côest simple : appelez le 02.98.04.01.05 et passez prendre votre colis à la Savel, Saint-Sébastien, à Lannilis.

* Soldes aux serres de Gouranou de Ploudalmézeau les genêts dôor : 50% sur les annuelles, 30% sur les vivaces et dôautres plants soldés. Nous vous rappelons que les poireaux à repiquer sont arrivés. À partir du 1 juillet changement dôhoraires : 9h/12h //14h/17h du lundi au vendredi.

Nouveau : nous vous proposons un paillis végétal de cosses de blé noir (supprime la corvée du désherbage, maintient le sol humide, constitue une barrière contre les limaces et escargotsé).

Les Serres de Gouranou, ESAT « Les Genêts dôOr », Rue du Léon, 29830 PLOUDALMEZEAU, Téléphone : 02.98.48.11.86, serres.gouranou@lesgenetsdor.org

* Trouvé une casquette enfant. La réclamer en mairie.

*LôA.G.D.E., 12 bd des Frères Lumière à Lesneven, nous mettons à disposition du personnel proche de chez vous sur tous types de missions : Entretien de la maison et des espaces verts, manutention, bricolage et second î uvre bâtimenté

CESU acceptés, 50% de réduction dôimpôts sous certaines conditions. Un simple coup de fil au 02 98 21 18 64.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

* Recherche petite partie de hangar à louer. 06 77 81 63 98.

Coat-Méal

Gym Tonic

Rose Anne notre animatrice sportive sur la commune se propose de donner à la rentrée prochaine des **cours de Zumba** pour les **jeunes de 4 à 13 ans**.

En fonction du nombre, 2 cours (de 1 heure) pourraient être mis en place : 4/8 ans et 9/13 ans.

Cette nouvelle activité aurait lieu le **mercredi après-midi** :(créneaux horaires à définir entre 14 et 16 h.)

Les cours ne se feront que si le nombre d'inscriptions est suffisant.

Si vous êtes intéressés prenez contact *rapidement* (*avant le 10 juillet)* avec Sylvie Le Louarn tél : 02 98 84 48 96

mail : sylvie-lelouarn@orange.fr

Tarif : 65 ***ú*** *l'année*

Inscriptions et informations au 06 18 08 25 11 ou
coordinterco.enfancejeunesse@gmail.com

INFORMATIONS PLANTES INVASIVES

La Balsamine de lôHimalaya, la belle envahisseuse

De son nom *Impatiens glandulifera*, la Balsamine de l'Himalaya se répand dans nos campagnes. Et même si elle se fait remarquer par sa jolie floraison, **c'est une espèce invasive** qui s'installe souvent en bord de cours d'eau, zones humides ou talus au détriment de la flore locale. **Cela pose plusieurs problèmes qui en font une vraie menace pour la faune et la flore locales :**

- Son système racinaire est superficiel et disparaît l'hiver, les berges deviennent donc instables et peuvent s'effondrer lors de fortes pluies,
- Sa forte capacité à se multiplier par bouturage à partir de morceaux de tiges ou de racines entraîne une propagation rapide sur de grandes distances en bords de cours d'eau notamment,
- Sa production de nectar abondante est très appréciée des insectes pollinisateurs qui se désintéressent alors des plantes locales,
- Enfin, sa production impressionnante de graines (jusque 800 par pied) favorise sa dissémination rapide, d'autant plus que ces graines restent viables plus de 18 mois dans le sol.

Comment limiter son expansion ?

Si vous possédez cette plante dans votre jardin, il ne faut pas exporter les déchets de coupe et la terre grainée hors du jardin au risque de contaminer le milieu naturel… **La première chose est donc de ne plus implanter cette espèce dans les jardins !**

Pour maîtriser son expansion, il faut intervenir avant la floraison et la période de maturité des semences, **soit avant la mi-juillet**. **L'arrachage est la méthode la plus efficace**, le système racinaire étant peu développé ; la fauche (mécanique ou manuelle) est également possible **à condition d'intervenir au ras du sol** pour éviter d'aggraver le problème de dissémination par bouturage. L'idéal est d'intervenir une deuxième fois un mois après, puis une troisième fois 6 semaines après. Il faut environ 3 ans pour épuiser le stock de graines du sol. **Les plants arrachés ou coupés ne doivent pas être jetés n'importe où**, au risque de favoriser la dissémination : il faut les laisser en tas sur sol sec (en dehors des zones inondables). Si le pâturage de la zone infestée est possible, cela s'avère souvent efficace.

Enfin, **l'utilisation de produits chimiques est à proscrire** car la Balsamine prospère à proximité de milieux aquatiques (interdiction formelle de traitement des bords de cours d'eau, des fossés).

Pour plus de renseignements : Clément LE JEUNE-technicien rivière du Syndicat des Eaux du Bas-Léon – 02 98 30 75 24 – cre.basleon@orange.fr, Ronan ALLAIN-Technicien Environnement CCPA- 02 30 30 02 25- bv@pays-des-abers.fr, Aude MAHOT-technicienne rivière Pays d'Iroise - 02 98 84 91 82 - Aude.Mahot@ccpi.bzh.

La Renouée du Japon, une invasive redoutable

Plante herbacée vivace à port buissonnant, la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) se développe préférentiellement en bordure de fossés et de cours d'eau et présente de grandes tiges creuses rougeâtres allant jusque 3 mètres de haut. **Cette plante représente aujourd'hui une menace très sérieuse pour la faune et la flore en transformant les écosystèmes**. Si son éradication paraît impossible, **il est primordial de maîtriser son expansion** car :

- Elle possède un système de rhizomes qui s'enfonce profondément dans le sol et se développe de façon pharamineuse (jusque 3 mètres de profondeur et 10 mètres de longueur), en bord de cours d'eau cela occasionne des dégâts considérables sur les berges,
- De par son feuillage très dense, elle prive les autres végétaux de lumière : ils finissent par disparaître,
- Elle sécrète également des substances toxiques qui éloignent les autres plantes et donc la faune associée,
- La hauteur de végétation en bord de route peut engendrer des problèmes de sécurité routière par manque de visibilité,
- Elle se disperse très facilement par multiplication végétative à partir de fragments de rhizomes et de boutures de tiges : 1 fragment = 1 nouveau plant.

Etant donné sa capacité à se développer à partir de petits fragments, **la Renouée est une plante qu'il ne faut surtout pas broyer ou débroussailler** : cela ne fait qu'aggraver les choses en dispersant des morceaux qui deviendront rapidement des nouveaux plants ! De même, déplacer de la terre de remblais contaminée facilite la dissémination.

Comment limiter son expansion ?

Les techniques préventives sont les seules vraiment efficaces : la meilleure des choses est déjà **de ne plus acheter, ni planter cette Renouée dans les jardins** (*Reynoutria japonica, mais également Reynoutria saccalinensis et Polygonum polystachyum*). Si elles existent, ne pas contaminer les espaces naturels avec des morceaux de plantes (suite taille par exemple), donc **ne pas couper les rhizomes ni broyer la plante. La terre contaminée ne doit pas être réutilisée ni évacuée**. Il en va de même pour les terres de remblais potentiellement infestée qui présentent un risque de contamination lors de création d'aménagements.

L'arrachage précoce peut être efficace sur de très jeunes plants, mais s'avère bien plus compliqué pour des plants déjà développés (criblage des racines, gestion des déchets à sécher et/ou à brûler, surveillance des repousses sur plusieurs années). **La plantation d'arbres et/ou d'arbustes** en bords de cours d'eau va permettre de limiter le développement de la Renouée qui n'aime pas l'ombre. Le bâchage peut permettre de contenir la prolifération sur de petites zones. Enfin, le pâturage peut s'avérer intéressant (bovins).

Jardiner au naturel, sans pesticide !

Les associations de plantes au potager

Pratiquer les cultures associées consiste à mettre une plante « bénéfique » à proximité d'une plante « potentiellement en danger ». La mise en proximité peut s'organiser dans le potager ou le jardin de diverses façons :

- Dans un potager « classique », organisez les cultures en lignes plutôt qu'en planches, en faisant succéder des rangs de légumes différents,
- Pour un **potager en carré** : l'espace est plus restreint, les légumes y sont naturellement variés et très rapprochés les uns des autres, intercalez différents plants de légumes (ou de fleurs) sur une même ligne,
- Fleurissez à tout va les bordures du potager et les espaces libres du jardin, avec diverses **plantes mellifères** et **aromatiques**
- Plantez ou semez aux pieds des **arbres et des arbustes**.

Les associations les plus connues sont celles des légumes avec les fleurs. Parmi celles-ci, les plus utilisées sont bien sûr l'**œillet d'Inde** et le **souci**. Les racines de ces deux plantes sécrètent une substance nématicide (qui tue les nématodes) et insecticide, tandis que l'odeur des feuilles de l'œillet d'Inde repousse **aleurodes** et **pucerons** et que les fleurs de soucis attirent les syrphes, aux larves mangeuses de pucerons.

Autres plantes compagnes incontournables : les aromatiques. Les essences qu'elles libèrent ont un fort pouvoir répulsif vis-à-vis de nombreux insectes parasites et viennent se mêler aux odeurs attractives des légumes « garde-manger ». Parmi les aromatiques compagnes, la famille des ombellifères ou **Apiacées** (très appréciées des auxiliaires butineurs) est bien représentée. On citera en exemple l'aneth, bon répulsif contre les pucerons, mais également stimulateur de croissance pour les **concombres** ou encore la **coriandre** qui éloigne la **mouche de la carotte**.
La liste des bonnes fleurs est longue : **sauge**, **armoise**, **basilic**, **lavande, mélisse** ...faites votre choix !

Moins connue que l'association légumes-fleurs, il y a **l'association légumes-légumes**. La famille la plus réputée en tant que répulsif est celle des **alliacées** (**ail**, **oignon**, **ciboulette**), dont l'odeur a tendance à éloigner de nombreux parasites. Leur est également attribué le pouvoir de protéger les fraises de la pourriture grise et les tomates et les pommes de terre du mildiou. L'ail et l'oignon agiraient aussi contre la cloque du pêcher et la ciboulette protégerait les pommiers de la tavelure et des chancres. Voici donc des promesses intéressantes à vérifier !
Mais les associations les plus étonnantes restent celles où il y a **échanges réciproques** : c'est le cas **entre la carotte et le poireau** (la carotte met en fuite la mouche du poireau tandis que le poireau éloigne la mouche de la carotte) ou bien encore **entre le céleri et le chou** ; en effet, si la chenille de la piéride du chou n'apprécie guère l'odeur du céleri, le chou quant à lui protègerait le céleri de la maladie des taches brunes. En plus de cela, il semble que leur association leur permette de mieux profiter des nutriments disponibles dans le sol et par conséquent de mieux se développer.

Contact : Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon / animation SAGE, communication.basleon@orange.fr

PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS LE 1ER SEPTEMBRE

Bonnes vacances !